



DIRECTIVE

Comité Central

Gestion sportive

Aux parents

Rédigée le 10.08.2016

1. Introduction

Cette directive regroupe les comportements attendus des parents.

2. Les points de vigilances

1. Je respecte et fais respecter par mon enfant la charte du junior.
2. Le foot est un sport d'équipe et je m'engage à faire participer mon enfant aux activités de l'équipe.
3. En tant que supporter de l'équipe de mon enfant, j'encourage son équipe sans m'immiscer dans le rôle de l'entraîneur.
4. En cas d'incompréhension, de réclamations ou de questions, j'en parle à l'entraîneur (par une demande d'entretien)
5. Je m'engage à payer les cotisations à l'échéance.
6. Dans la mesure de mes possibilités, je m'engage à participer aux actions, manifestations et autres recherches de soutien matériel ou financier du club.
7. Je participe aux transports de l'équipe pour les matchs ou tournois à l'extérieur.